

**Vous êtes une entreprise,
Venez soutenir les jeunes du DITEP Les Alaniers de Brou en nous
versant le solde de taxe d'apprentissage,**



La Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance : qu'est-ce que c'est ?

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la taxe d'apprentissage a fusionné avec la contribution à la formation professionnelle pour devenir la « Contribution Unique à la Formation professionnelle et à l'Alternance ».

Cette contribution représente 0.68 % de votre masse salariale, répartie comme suit :

- 87 % de la taxe sont destinés au financement de l'apprentissage réservé à l'OPCO
- **13 % de la taxe sont liés aux dépenses libératoires effectuées par l'entreprise (hors quota), appelé « solde de la taxe d'apprentissage » : versement direct au bénéficiaire de votre choix !**

Vous pouvez donc choisir le DITEP Les Alaniers de Brou en nous affectant directement votre solde de la taxe d'apprentissage avant le 1^{er} juin 2021.

N° UAI : 001 0909 H

Merci pour votre soutien

Qui sommes-nous ?

✓ Présentation du DITEP Les Alaniers de Brou

Notre établissement accueille « des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis ». *Circulaire interministérielle du 14 mai 2007.*



Par une intervention interdisciplinaire (Thérapeutique, Educative et Pédagogique) le DITEP des Alaniers de Brou tente d'inverser le processus handicapant dans lequel ces jeunes aux potentialités intellectuelles et cognitives préservées, sont engagés. C'est à ce titre que notre établissement fait partie du secteur du handicap.

✓ Présentation de nos ateliers préprofessionnels

Les 3 ateliers préprofessionnels du DITEP (**Cuisine et Service de salle (Restaurant pédagogique) et Environnement**) préparent les jeunes à s'adapter au monde du travail afin d'accéder à un emploi ou à une formation qualifiante.

Notre formation préprofessionnelle permet :

- D'acquérir des savoir-faire professionnels
- D'acquérir des compétences dans un des métiers proposés
- D'apprendre à s'adapter à des situations professionnelles variées
- De développer des capacités transversales à toutes les activités
- De préparer l'accès à l'emploi en milieu ordinaire ou protégé ou à une formation qualifiante.

Atelier Environnement



Atelier Service de salle (Restaurant pédagogique)

La formation préprofessionnelle s'effectue en alternance avec l'enseignement spécialisé. Cette alternance évolue au fil du parcours en augmentant d'une part le temps d'atelier, d'autre part le temps de stages à l'extérieur. La progression est établie en fonction d'un programme et des possibilités de chaque élève.



L'établissement est géré par l'association ORSAC (**OR**ganisation pour la **Santé** et l'**AC**cueil), qui assure la gestion d'établissements ou services exerçant leurs activités dans les domaines sanitaires et sociaux : psychiatrie, rééducation fonctionnelle, personnes âgées, hébergement et réinsertion de personnes handicapées, enfance, insertion par l'économie et accompagnements à l'emploi. L'ORSAC compte une centaine de membres adhérents et plus de 3 000 salariés. **Site internet : <http://orsac.fr>**